

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales



Éditorial du Président



L'année 2022 aura été une année de mise en œuvre du SCoT après les temps forts de révision des années précédentes. Les résultats ne sont pas encore très visibles dans les travaux de l'observatoire car le SCoT révisé n'est pas complètement transcrit dans les Plans Locaux d'urbanisme et les cartes communales.

Près de la moitié des documents d'urbanisme sont déjà en compatibilité avec le SCoT révisé. Les autres sont engagés dans la démarche et devraient finaliser leur procédure en 2023. Il est très important de ne plus tarder pour que les effets du SCoT puissent se traduire concrètement sur le territoire.

L'amélioration du cadre de vie est aujourd'hui le meilleur moyen de conserver ou d'attirer de nouveaux habitants. La revitalisation des cœurs de bourgs ou de villages sera un atout bien plus durable que la construction de nouveaux lotissements.

Grâce aux efforts menés par les communes, le territoire est sur la voie de l'objectif national « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) en 2050, préservant ainsi son patrimoine foncier agricole et forestier ainsi que ses espaces naturels et ses paysages.

Il est aussi en bonne progression vers l'autonomie énergétique mais l'effort doit rester soutenu pour atteindre l'objectif. L'actualité confirme d'ailleurs toute la pertinence de cette ambition.

De plus, l'objectif national de « Zéro Emission Nette » (ZEN) en 2050 va aussi requérir une mobilisation toute particulière des collectivités, notamment en matière de politiques de transports et de rénovation thermique des bâtiments.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce rapport d'activités de l'année 2022.

Michel Heinrich, Président

Sommaire

1. Fonctionnement du Syndicat	5
1.1. Équipe du Syndicat	5
1.2. Composition et compétences	7
1.3. Données financières de 2022	8
1.4. Périmètre du SCoT des Vosges Centrales	11
2. Mise en œuvre du SCoT	13
2.1. Mise en compatibilité des documents d'urbanisme	13
2.2. Mise en œuvre du DAAC	15
2.3. Mise à jour des données de l'observatoire	15
3. Suivi-évaluation du SCoT	17
3.1. Suivi-évaluation annuel	17
3.2. Démarche de densification douce « Bimby-Bunti »	18
4. Climat Énergie	19
4.1. Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)	19
4.2. Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)	19
4.3. Animation du Réseau Énergie Vosges	19
5. Mobilité	20
5.1. Étude du potentiel de parcours cyclables et piétonniers	20
6. Plan de Paysages	21
6.1. Candidature à l'appel à projet national « Plan de paysage »	21
6.2. Engagement du Plan de Paysages	21
7. Partenariat	22
7.1. Les travaux de la Fédération Nationale des SCoT	22
7.2. Lobbying et témoignages	22
7.3. Les travaux de l'InterSCoT dans l'Est et le SCoT Sud54	24
8. Annexes	25
8.1. Fiche d'identité	25
8.2. Liste des délibérations prises en comités syndicaux de l'année 2022	27
8.3. Études et publications de l'observatoire du SCoT	28

1. Fonctionnement du Syndicat

1.1. Équipe du Syndicat

- Les membres du Bureau

Le président et les 14 autres membres du Bureau ont été élus par l'ensemble des délégués du SCoT le 21 septembre 2020.

Monsieur Michel HEINRICH	Président
Madame Nathalie BABOUHOT	1 ^{ère} Vice-Présidente
Monsieur Michel FOURNIER	2 ^e Vice-Président
Monsieur Cédric HAXAIRE	3 ^e Vice-Président
Monsieur Wilfrid GRANDMAIRE	4 ^e Vice-Président
Madame Karine FLEURENTIN	5 ^e Vice-Présidente
Monsieur Patrick NARDIN	6 ^e Vice-Président
Monsieur Roger ALEMANI	7 ^e Vice-Président
Monsieur Philippe CLAUDON	Membre du Bureau
Monsieur Marc BARBAUX	Membre du Bureau
Monsieur Daniel LAGARDE	Membre du Bureau
Monsieur Jean-Luc MARTINET	Membre du Bureau
Monsieur Cyrille GAUTHIER	Membre du Bureau
Madame Christelle PAILLARD	Membre du Bureau
Madame Stéphanie POIRIER	Membre du Bureau

- L'équipe technique

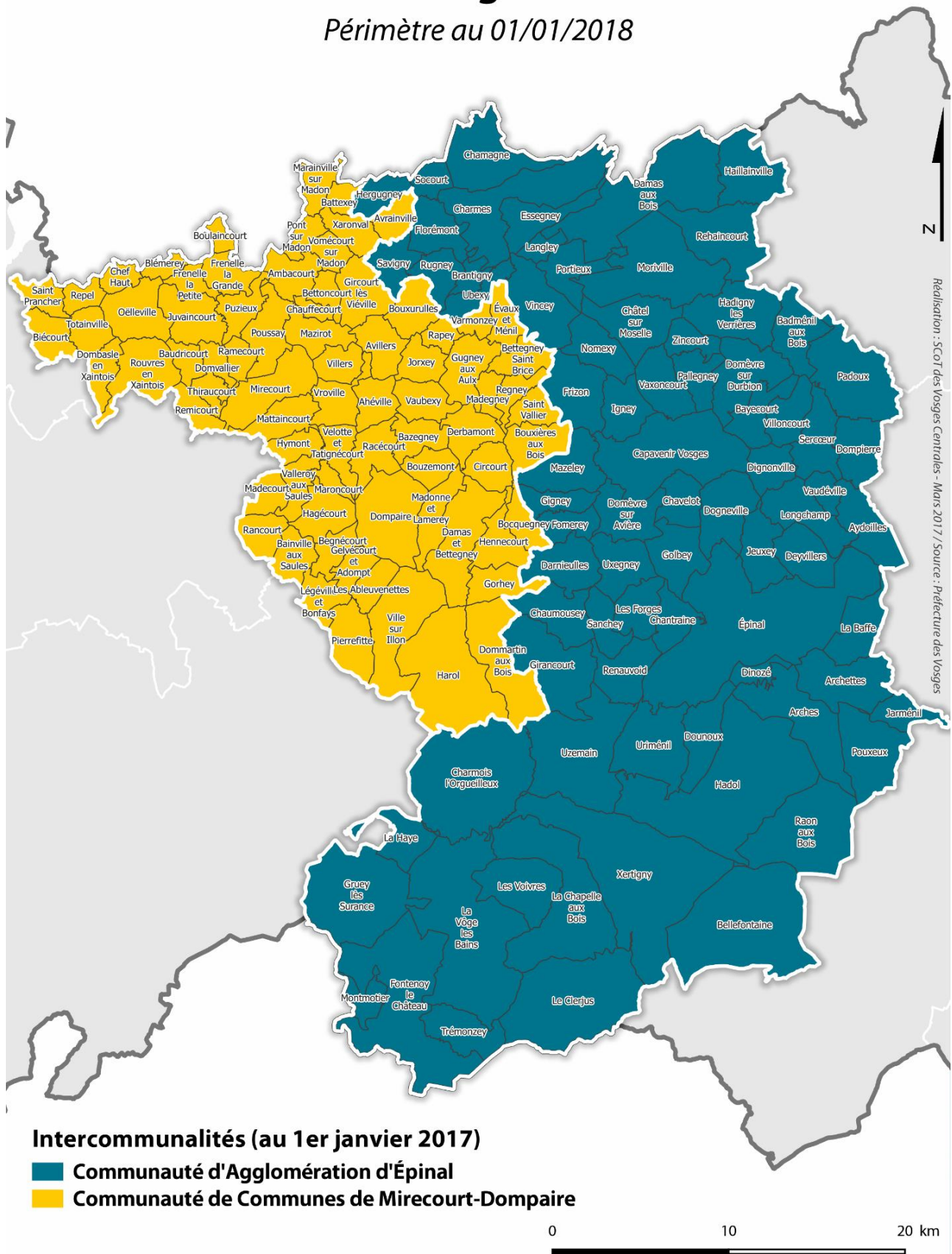
L'équipe permanente du Syndicat du SCoT est composée de 6 personnes : une directrice, une adjointe administrative et quatre chargés de mission dont une personne à 15% d'un équivalent temps plein (ETP) :

- Laurence BERTRAND : directrice,
- Corinne COMTE : adjointe administrative,
- Frédéric ENOCH : chargé de missions en urbanisme (habitat, économie, équipement, renouvellement urbain),
- Martin VALA : chargé de missions en urbanisme (SIG, environnement, agriculture, forêt),
- Fanny MEYNIEU chargée de missions en énergie (climat, air, énergie, suivi des Certificats d'économie d'énergie),
- Thomas PEIGNARD chargé de missions à 15% ETP (mobilité, transports et numérique).

Carte du SCoT par intercommunalité au 1^{er} Janvier 2018

SCoT des Vosges Centrales

Périmètre au 01/01/2018



1.2. Composition et compétences

Le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales a été créé le 9 mai 2003 par arrêté préfectoral. Conformément au Code de l'Urbanisme, le Syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son territoire. Ce suivi vise notamment à animer, à conduire des études et à communiquer autour de la mise en œuvre du SCoT. Par leur adhésion, les membres transfèrent ces compétences au Syndicat Mixte.

Le Syndicat apporte son soutien technique aux maires des communes qui doivent réviser leur document d'urbanisme pour le mettre en compatibilité avec le SCoT. Puis, le Comité Syndical vote un avis sur la compatibilité des documents révisés

Le premier SCoT a été approuvé le 10 décembre 2007.

En 2014, les statuts du Syndicat ont été actualisés et les compétences élargies à la thématique de l'énergie et du climat pour :

- La réalisation ou la conduite d'études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie et du climat à l'échelle du territoire du SCoT,
- L'assistance, dans le cadre de conventions, auprès des collectivités membres ou leurs communes qui en formulent la demande, pour la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat, notamment portant la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Le 1^{er} janvier 2017, la réforme intercommunale a entraîné la fusion :

- Des Communautés de Communes de la Vôge vers les rives de la Moselle, de la Moyenne Moselle et du Val de Vôge avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal,
- Des communautés de Communes du Secteur de Dompaire avec celle du Pays de Mirecourt,
- Et le retrait des communes qui se sont rattachées à d'autres EPCI, notamment celle de la Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges.

En conséquence, le Syndicat est composé désormais deux membres (cf. carte n°1) :

- La Communauté d'Agglomération d'Épinal,
- La Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire.

En 2018, les compétences du Syndicat ont été élargies avec le transfert de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial par la Communauté d'Agglomération d'Épinal et la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire.

Le 29 avril 2019, la première révision du Schéma a été approuvée sur l'ancien périmètre du SCoT et une seconde révision a été engagée pour intégrer les 34 nouvelles communes de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire au SCoT.

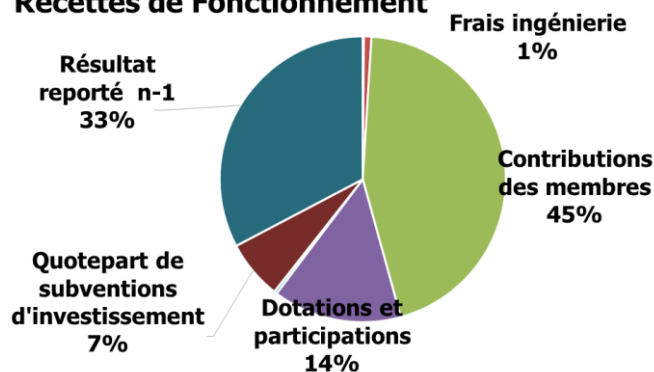
Le 6 juillet 2021, la seconde révision a été approuvée sur l'ensemble du périmètre du SCoT.

1.3. Données financières de 2022

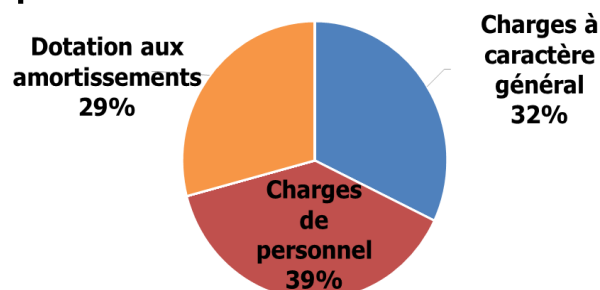
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Section de fonctionnement

Recettes de Fonctionnement



Dépenses de Fonctionnement



➤ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 100 977.74 € et se répartissent comme suit :

- Une atténuation des charges pour 1 322.52 €,
- Le remboursement des frais d'ingénierie pour les CEE de 8 920,50 €,
- Les contributions des membres pour 468 075.31 €, soit 43 % des recettes,
- Les autres dotations et participations pour 152 211.32 €, soit 14 % des recettes, composées des subventions reçues pour l'opération Bimby-Bunti du Département (49 961 €) et de la Région (40 562.58 €), du solde de la subvention régionale de l'Ambassadeur mobilité pour 32 707.74 et le solde de la subvention TEPCV pour 28 980 €,
- Le remboursement de la part salariale des tickets restaurants pour 3 593.32 €,
- La neutralisation des amortissements de la Maison de l'habitat pour 54 780.06 €,
- La quotepart de subventions d'investissement transférée au résultat de 69 805.01 €,
- Le résultat reporté de 2021 pour 342 269.70 €, soit 31 % des recettes.

➤ Les dépenses de fonctionnement

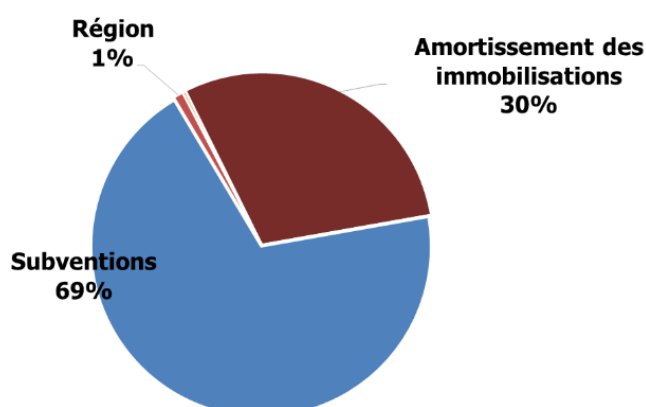
Les dépenses se sont élevées à 771 360.03 € et sont réparties comme suit :

- les charges à caractère général pour 247 188.45 €, soit 32 % des dépenses comprenant notamment l'opération Bimby-Bunti pour 178 100 € et la fin du contrat Ambassadeur Mobilité pour 14 697,45 €, le restant relevant des frais de fonctionnement structurel,
- les charges de personnel pour 298 576.63 €, soit 39 %, des dépenses,
- Les autres charges de gestion courante pour 1 459.86 €,
- Les dotations aux amortissements pour 224 135.09 €, soit 29% des dépenses.

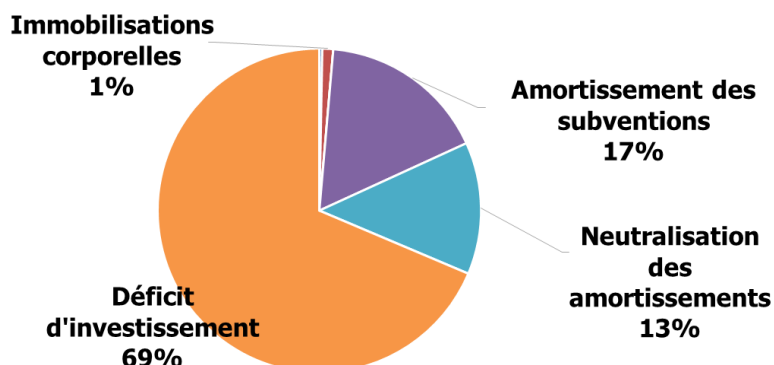
La différence entre les dépenses de 771 360 € et les recettes de 1 100 977.74 € laisse apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 329 617.71 €. Cette situation s'explique par le report d'actions en 2023 pour 231 802 €, le reste correspondant à des reports de paiement ou à des économies sur les frais structurels.

Section d'investissement

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



➤ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de 751 415.14 € sont constituées par :

- Des subventions à hauteur de 525 022.69 €, soit 69 % des recettes, versées par l'État concernant la Maison de l'Habitat pour 517 942.69 € et par la Région Grand Est pour le programme « Ambassadeur Mobilité » à hauteur de 7 080.00 €,
- La récupération de la TVA pour 2 257.36 €,
- L'amortissement des immobilisations pour 224 135.09 €, soit 30 % des recettes d'investissement.

➤ Les dépenses d'investissement

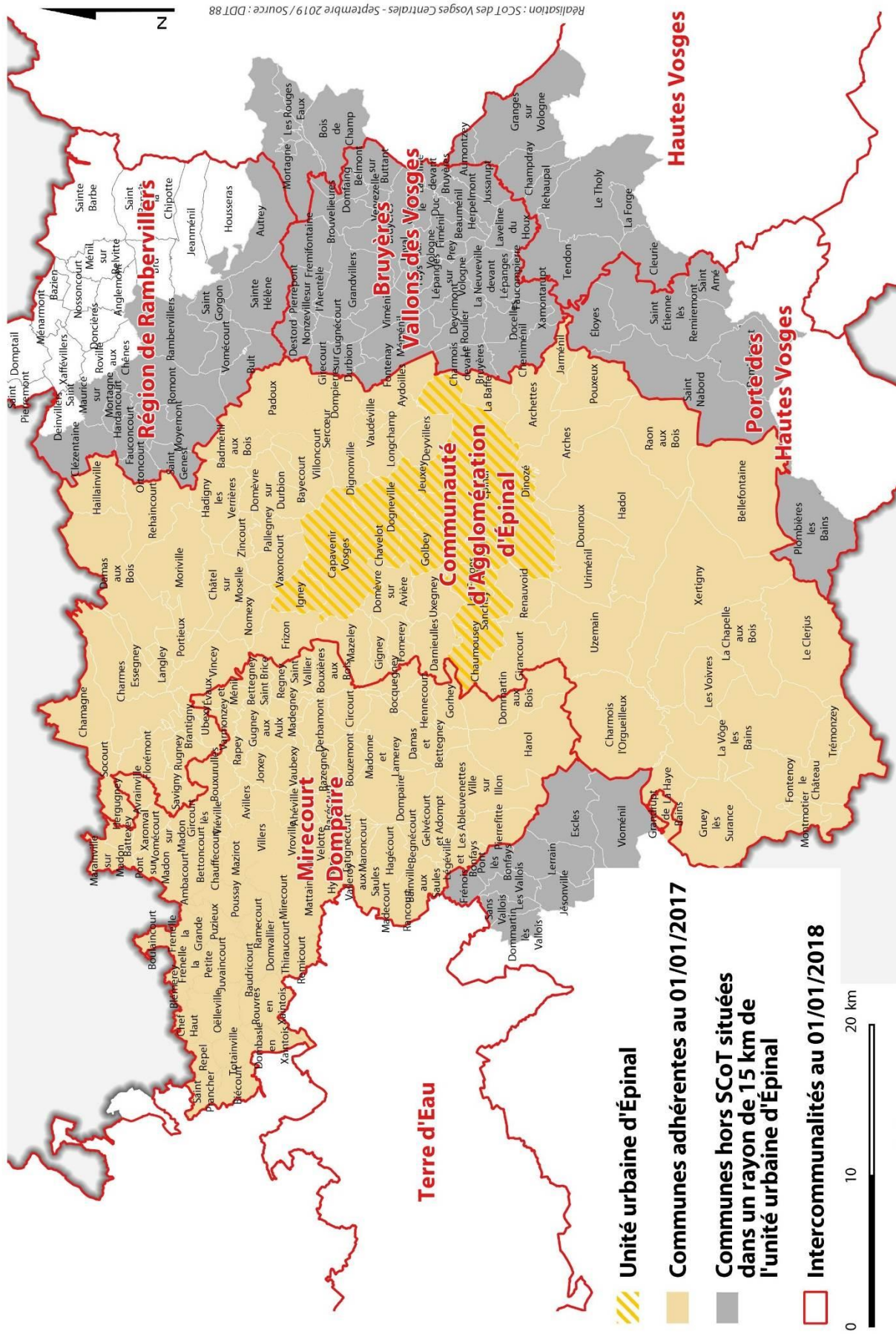
Les dépenses d'investissement à hauteur de 415 517.91 € sont composées par :

- Les immobilisations incorporelles pour un montant de 1 222.27 € pour les logiciels,
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 4 497.62 € lié à l'achat de mobilier de bureau,
- La dotation aux amortissements des subventions qui équivaut à 69 805.01 €,
- La neutralisation des amortissements pour 54 780.06 € concernant la Maison de l'habitat, soit 13 % des dépenses.
- Le déficit d'investissement de 2021 reporté à hauteur de 285 212.95 € soit 69 % des dépenses.

La différence entre les dépenses de 415 517.91 € et les recettes de 751 415.14 € laisse apparaître un résultat d'investissement excédentaire de 335 897.23 € qui s'explique par le report des études de révision du SCoT et par un montant de la subvention TEPCV plus faible que prévu.

Le résultat de l'exercice 2022 est de 665 514.94 €.

Communes comprises dans un rayon de 15 km autour de l'unité urbaine d'Épinal



Réalisation : SCOT des Vosges Centrales - Septembre 2019 / Source : DDT 88

1.4. Périmètre du SCoT des Vosges Centrales

Conformément au code de l'urbanisme, le périmètre du SCoT a été défini par arrêté préfectoral le 11 avril 2002, après avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents. Il couvre une surface géographique comprise dans un rayon de 15 km autour de la zone agglomérée de l'unité urbaine spinalienne au sens de l'INSEE.

Comme l'imposait la loi ALUR, le périmètre du SCoT a été modifié en 2014 avec l'intégration complète de la CC du secteur de Dompain et le retrait des 7 communes de la CC de Bruyères-Vallons des Vosges.

Puis, suite au nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du premier janvier 2017, le périmètre du SCoT a été élargi à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompain.

Le territoire des Vosges Centrales est ainsi passé en 2017 de :

- **125 à 154 communes,**
- **129 818 habitants à 133 136 habitants,**
- **140 188 hectares à 160 321 hectares.**

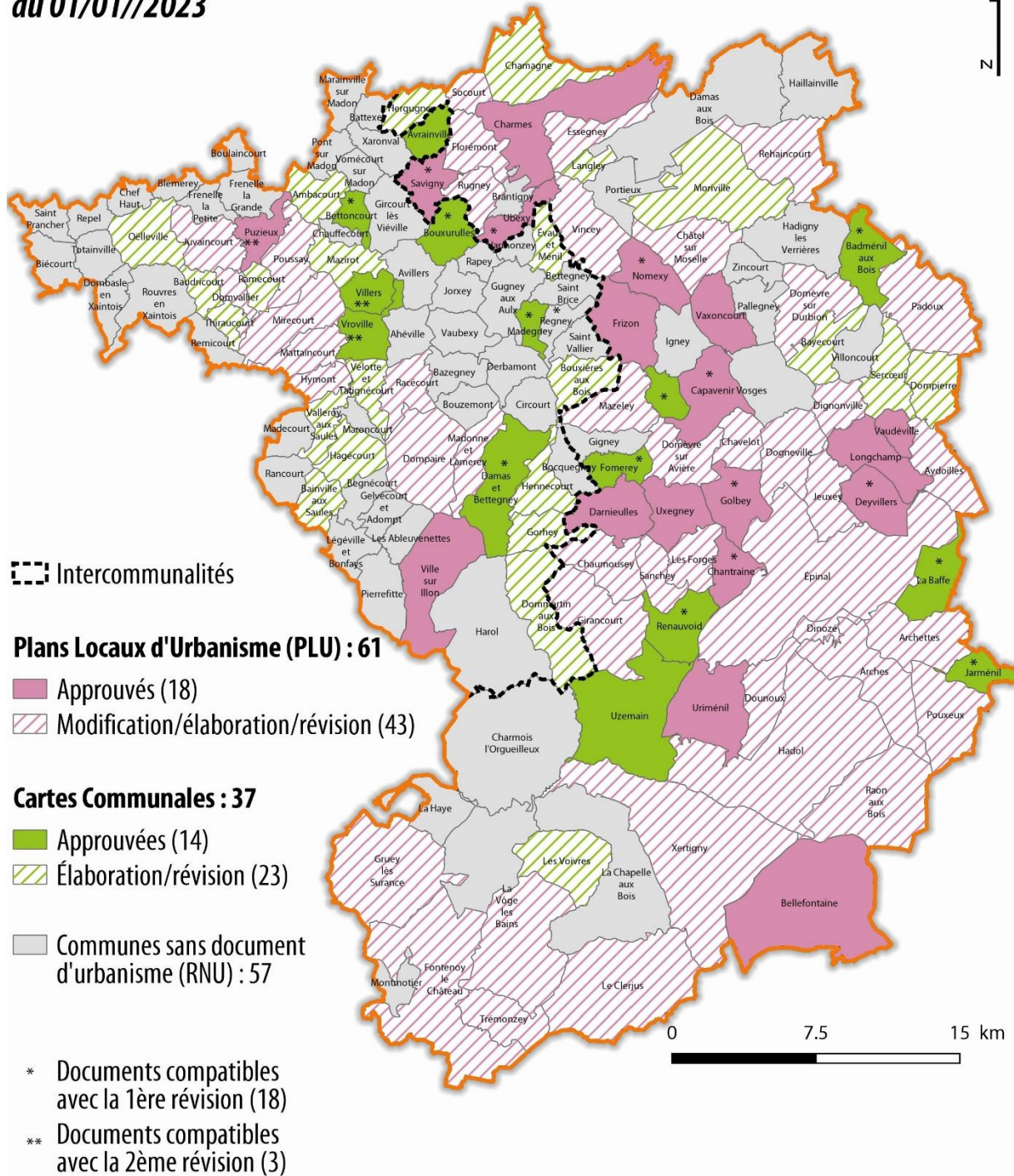
Pour les communes entrées en 2014, le SCoT de 2007 ne s'appliquait pas encore car ces dernières n'avaient pas été consultées lors de son élaboration. Mais le SCoT approuvé le 29 avril 2019 les intègre aujourd'hui. Pour les communes entrées en 2017, une deuxième révision a été approuvée le 6 juillet 2021.

NB : Au 1^{er} janvier 2016, les trois communes de Thaon-les-Vosges, Girmont et Oncourt ont fusionné sous le nom de Capavenir Vosges. Au 1^{er} janvier 2017 les trois communes de Bains-les-Bains, Hautmougey et Harsault ont fusionné sous le nom de la Vôge-les-Bains.

Chiffres clefs actuels :

- **Surface : 160 321 hectares dont 11 962 hectares artificialisés (7 %) en 2018**
- **Forêts : 42 %**
- **Espaces agricoles : 48 %**
- **Nombre de communes : 154 communes**
- **Population totale légale de 2020 : 133 136 habitants**
- **94 % de communes rurales au sens de l'INSEE**
- **Nombre d'emplois au lieu de travail en 2019 : 51 900 dont 5 990 emplois non-salariés**
- **Nombre de logements en 2019 : 70 151 unités**

État d'avancement des documents d'urbanisme au 01/01/2023



2. Mise en œuvre du SCoT

2.1. Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Au 31 décembre 2022, les deux-tiers des 154 communes disposent d'un document d'urbanisme (plan local d'urbanisme ou carte communale). Les 98 documents d'urbanisme se répartissent comme suit :

- **61 PLU** : dont 18 documents approuvés, 39 documents en cours de modification et 4 documents en cours de révision ou d'élaboration (Dompaire, Uriménil, Rugney, Fontenoy-le-Chateau),
- **37 Cartes communales** : 14 documents approuvés, 21 documents en cours de révision et 2 en cours d'élaboration sur des communes actuellement au RNU (Langley et Les Voivres),

57 Communes sont sans document d'urbanisme et par conséquent soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) dont 4 communes qui ont renoncé à leurs cartes communales (Bocquegney, Regney, Jorxey, Bettegney-Saint-Brice).

N.B. : Les communes de Thaon-les-Vosges, Girmont et Oncourt ont fusionnées au 1^{er} janvier 2016 et les documents d'urbanisme de Thaon-les-Vosges et d'Oncourt sont toujours applicables ce qui fait deux documents pour une seule commune. Les communes Harsault et Hautmougey ont fusionnées avec Bains-les-Bains au 1^{er} janvier 2017.

La répartition par intercommunalité est la suivante :

- **La Communauté d'Agglomération d'Épinal :**
 - ✓ **50 PLU** dont 16 approuvés, 32 en cours de modification et 2 documents en cours d'élaboration (Rugney et Fontenoy-le-Chateau),
 - ✓ **15 Cartes Communales** dont 7 documents approuvés, 6 en cours de révision et 2 en cours d'élaboration sur des communes actuellement au RNU (Langley et Les Voivres),
 - ✓ **14 Communes sans document d'urbanisme.**
- **La Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :**
 - ✓ **11 PLU** dont 2 approuvés et 9 en cours de modification ou de révision,
 - ✓ **22 Cartes Communales** dont 7 documents approuvés, 15 en cours de révision. Il est à noter que 4 cartes communales ont été abrogées sur ce territoire.
 - ✓ **43 Communes sans document d'urbanisme.**

Depuis la première révision, 74 procédures de mises en compatibilité ont été engagées dont :

- **12 procédures approuvées** dont 9 modifications de PLU, une révision de PLU (Charmes), une élaboration de carte communale (Uzemain) et une révision de carte communale ;
- **22 procédures notifiées au Syndicat avant enquête publique** dont 18 PLU et 4 cartes communales ;
- **40 procédures en cours** dont 23 modifications de PLU et 17 révisions de cartes communales ;
- **4 procédures d'élaboration en cours, déjà engagées avant l'approbation du SCoT**

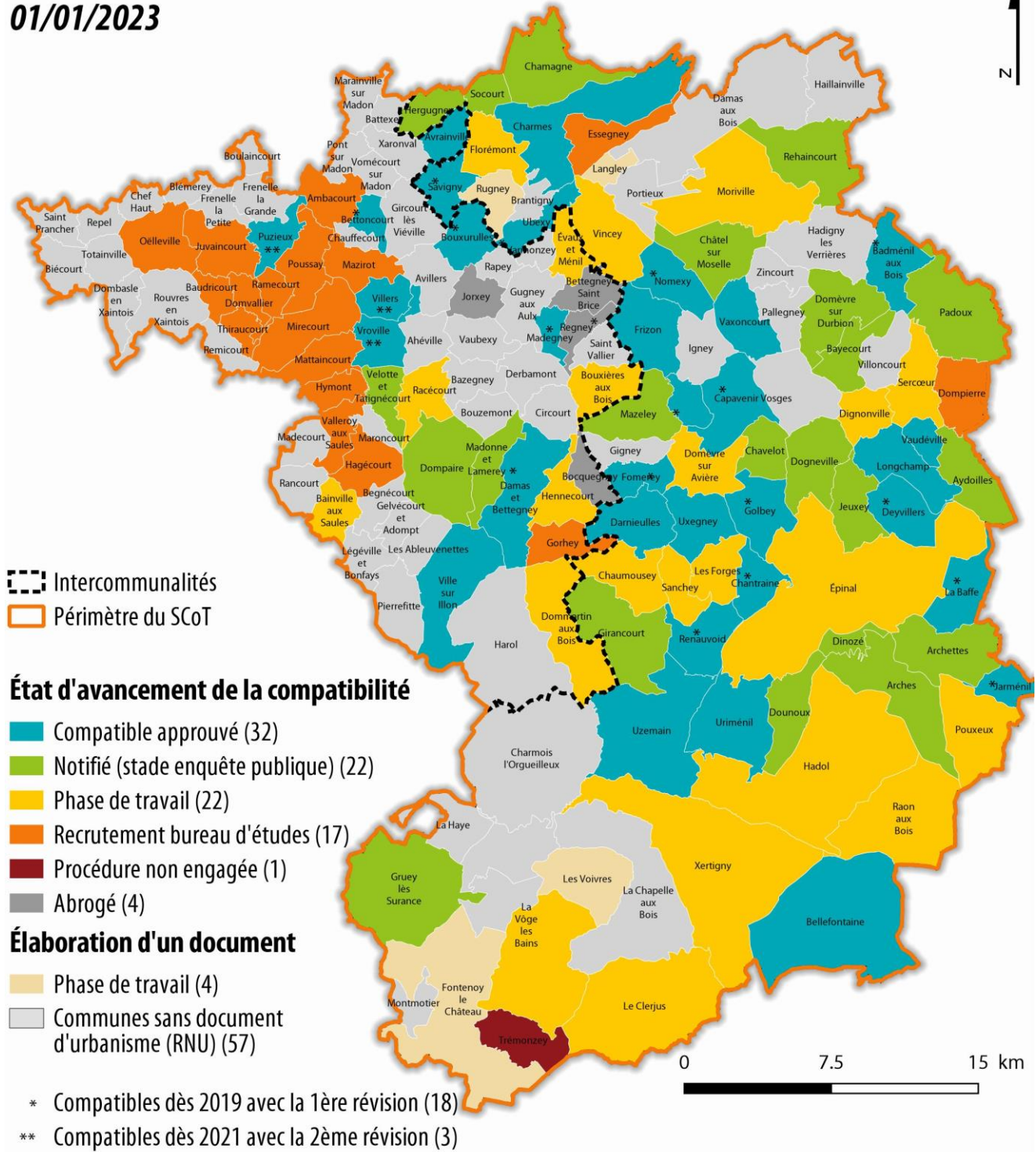
En 2022 un avis favorable a été voté par le Comité Syndical pour le PLU de Dompaire. Les procédures de modification de PLU et de révision de cartes communes ne font l'objet que d'une notification au Syndicat.

En fin d'année, plus de la moitié des documents d'urbanisme est compatible avec le SCoT :

- **32 documents approuvés** (dont les 20 documents compatibles dès l'approbation de la révision du SCoT, Regney ayant décidé d'abrogé sa carte communale initialement compatible) ;
- **22 documents au stade de l'enquête publique.**

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

01/01/2023



Appui du Syndicat aux communes :

Le SCoT révisé fixe des objectifs de consommation foncière au-delà des enveloppes urbaines des communes. 97 représentants de communes ont été rencontrés depuis l'été 2019, notamment pour délimiter les nouvelles enveloppes urbaines en concertation avec les élus et/ou techniciens de ces communes dans le cadre de la mise en compatibilité.

L'équipe technique du SCoT est aussi à la disposition des communes pour suivre les travaux de mise en compatibilité de leur document d'urbanisme. En 2022, 25 communes ont bénéficié d'un appui technique du syndicat. Ce qui représente un peu plus de 36 réunions. Le Président du Syndicat a également été sollicité pour avis concernant des modifications de PLU ou des révisions de cartes communales.

2.2. Mise en œuvre du DAAC

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a défini des pôles commerciaux centraux et périphériques et interdit l'implantation des commerces de plus de 300 m² sur les axes de transit qualifiés de « zone de captage de flux » afin de consolider les centralités urbaines. Des préconisations qualitatives doivent également être respectées (accès piétonniers et cyclables, intégration paysagère, etc.). Depuis 2014, 36 dossiers de demande d'autorisation d'implantation commerciale ont été analysés.

En 2022 l'enseigne Bricorama a déposé un dossier d'extension de plus de 1000 m² de surface de vente situé à Jeuxey. Ce dossier a reçu un avis favorable du Syndicat en Commission Départementale d'Aménagement Artisanal et Commercial (CDAC) car l'extension respectait l'armature commerciale. Deux autres dossiers pour des surfaces de vente comprises entre 300 et 1000 m² ont été notifiés au Syndicat. Celui situé sur la commune de Dounoux, porté par Carrefour-contact a fait l'objet d'une saisine de la CDAC par le Syndicat avec un avis négatif au motif d'une localisation en dehors d'un pôle commercial de l'armature du SCoT et du non-respect de certaines préconisations qualitatives.

2.3. Mise à jour des données de l'observatoire

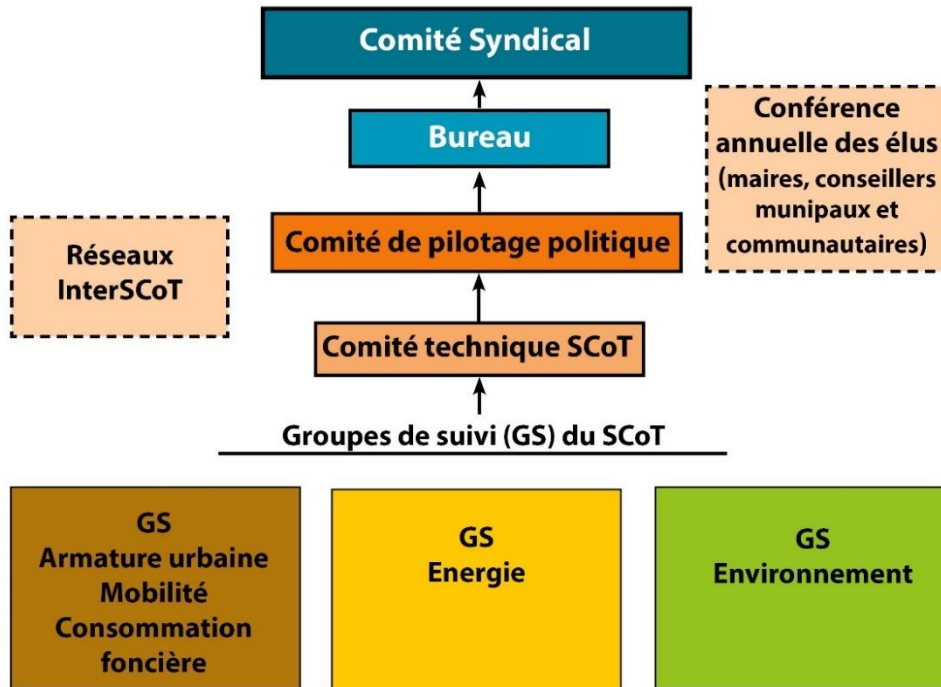
Pour contribuer au suivi-évaluation statistique du SCoT le Syndicat a commandité auprès de l'organisme BURGEAP une Plateforme appelée NaviSCoT qui renseigne chaque année une série d'indicateurs sous la forme de tableaux et de cartographies à partir de diverses sources (INSEE, fichier fiscaux etc...) Ces sources sont également intégrées dans le SIG du Syndicat.

Par ailleurs, le Syndicat actualise le Mode d'Occupation des Sols (MOS) en régie à partir de l'interprétation de photographies aériennes depuis 2001 jusqu'en 2018. Cet outil sert pour le suivi-évaluation du SCoT à intervalles réguliers, mais également pour faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ou pour réaliser des études liées à la mise en œuvre du SCoT. **La mise à jour à partir des photographies aériennes de 2021 a été engagée en 2022 et devrait s'achever en 2023.**

Au cours de l'année 2022, le Syndicat a accueilli 3 stagiaires géographes qui ont enrichi les données du Système d'information géographique par :

- **Le recensement des haies d'intérêt SCoT en 2014, c'est-à-dire celles dont la linéaire mesure plus de 60 mètres de long et dont la strate végétale permet d'intégrer des arbres (actualisation pour l'année 2021),**
- **Le foncier agricole en propriété communale en 2020,**
- **Les formes urbaines liées à l'habitat et leur part de bâtiments vacants.**

Instance du suivi-évaluation du SCoT Révisé



La gouvernance de mise en œuvre du SCoT révisé s'appuiera sur les instances de concertation déjà créées dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de la révision pour partager le suivi du schéma et, le cas échéant, pour rechercher des solutions appropriées en cas de difficultés :

- **Les instances de décision (les élus du SCoT)** : L'assemblée du Comité Syndical à laquelle reviennent les choix finaux sur propositions des membres du Bureau.
- **Les instances de concertation** :
 - ✓ **Un Comité de pilotage politique de suivi du SCoT** regroupant les élus désignés par le Syndicat, les Présidents de Communautés de Communes et les représentants de l'Etat, du Conseil Départemental des Vosges et de la Région Grand Est dont le travail est préparé en cas de besoin par un Comité technique regroupant les techniciens des instances représentées au Comité de pilotage politique. Le Comité évaluera au moins une fois par an la progression de la mise en œuvre, veillera à la cohérence globale des actions, donnera un avis sur les ajustements à opérer ou sur l'évaluation finale et les besoins de révision avant transmission aux instances de décision.
 - ✓ **3 groupes de suivi thématiques réunissant des délégués du SCoT par secteur géographique pour suivre l'avancement du SCoT et certaines études thématiques et faire des propositions** :
 - Groupe de suivi « Armature urbaine, mobilité et consommation foncière »,
 - Groupe de suivi « Energie »,
 - Groupe de suivi « Environnement ».

Les réflexions se poursuivent également au sein des réseaux d'échanges informels InterSCoT.

Appui en ingénierie : l'équipe technique du SCoT accompagne les communes et les EPCI pour les aider à mettre leurs documents d'urbanisme et leurs politiques publiques en cohérence avec le SCoT révisé.

3. Suivi-évaluation du SCoT

3.1. Suivi-évaluation annuel

Le suivi-évaluation du SCoT est une obligation légale. Il a pour finalité de connaître les évolutions du territoire et les effets du SCoT sur l'environnement, afin d'alerter en cas de difficultés et d'identifier les impacts négatifs. Le suivi-évaluation est aussi l'occasion de communiquer sur les progrès de mise en œuvre des objectifs du SCoT et d'entretenir la dynamique partenariale.

Un suivi annuel est assuré et une évaluation plus approfondie doit être menée à mi-parcours, notamment pour les consommations foncières. Au bout de 6 ans, l'évaluation finale mesurera si les objectifs du SCoT sont atteints. Cette évaluation va permettre aux élus de décider du maintien du SCoT ou d'une nouvelle révision pour l'améliorer.

La loi Climat et Résilience votée en août 2021 pourrait venir perturber la mise en œuvre du SCoT. Elle fixe une nouvelle obligation d'atteindre l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 avec comme première étape un effort de réduction de la consommation foncière d'au moins 50 % sur la période 2021- 2030 par rapport aux 10 années antérieures. Cet effort pourra être modulé par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Les SCoT devront être modifiés, le cas échéant, avant août 2026, ce qui est relativement proche de la date de validité du SCoT des Vosges Centrales qui est juillet 2027. Pour le moment, la mise en œuvre du SCoT s'effectue selon les modalités prévues dans le SCoT approuvé en 2021.

Les instances qui ont piloté la révision du SCoT sont réunies une fois par an pour prendre connaissance des résultats du suivi-évaluation.

Le Comité de pilotage politique, présidé par Monsieur Michel Heinrich, est composé des présidents des intercommunalités, de 18 élus référents par secteur géographique du SCoT et des représentants des administrations concernées (État, Région, Départements, Chambres consulaires, SCoT limitrophes, EPCI membres du Syndicat).

Il s'est réuni le 22 novembre 2021. Auparavant le Comité technique préparatoire s'est réuni le 17 novembre 2021.

Les groupes de suivi thématiques sont constitués d'élus représentants des secteurs géographiques du SCoT et désignés par leur EPCI.

En 2022, ces réunions se sont tenues aux dates suivantes :

- **Lundi 3 octobre pour le Groupe de suivi sur l'Urbanisme, présidé par Monsieur Cyrille Gauthier,**
- **Mercredi 26 octobre pour le Groupe de suivi sur l'Énergie et le Climat, présidé par Monsieur Nicolas Braun,**
- **Jeudi 27 octobre pour le groupe de suivi sur l'Environnement, présidé par Madame Stéphanie Poirier.**

Il résulte de ces travaux que les efforts de gestion économe du foncier, de reconquête des logements vacants, de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables et de préservation de la trame verte et bleue sont bien engagés et doivent se poursuivre pour atteindre les objectifs du SCoT prévus à l'horizon 2030.

Pour partager le contenu de ce suivi-évaluation, le Syndicat avait réalisé un rapport téléchargeable sur son site internet en 2021. En complément une série de fiches a été réalisée en 2022 pour actualiser les résultats. Le FlashInfo n° 23 qui restitue une synthèse pour 2022 est également téléchargeable sur le site du SCoT.

Le travail d'analyse statistique de la conjoncture et de suivi de la mise en œuvre du SCoT est réalisé en régie par l'équipe technique du Syndicat.

3.2. Démarche de densification douce « Bimby-Bunti »

L'expérience Bimby a été engagée en 2017 pour anticiper l'objectif de densification douce dans les enveloppes urbaines, préconisé par le SCoT. Initiée dans le cadre de TEPCV, elle s'est poursuivie avec le soutien de la Région Grand Est et du Département des Vosges.

Cette expérience impulse une dynamique d'adaptation de l'offre en logements aux besoins des habitants. Elle trouve des solutions à l'intérieur des enveloppes urbaines par densification ou par restructuration du bâti existant vacant pour créer des logements ou des locaux d'activités en faisant appel au volontariat des propriétaires fonciers et immobiliers.

Au bout de 5 ans et demi d'expérience, le bilan a mis en évidence une bonne dynamique de mobilisation des propriétaires de biens qui a permis la réalisation de projets d'habitat dans l'esprit du SCoT révisé.

Fin décembre 2022, 392 porteurs de projets ont bénéficié d'un premier accompagnement toujours actif pour 234 d'entre eux. 204 projets de logements ont d'ores et déjà aboutis, c'est-à-dire en sont au stade du passage à l'opérationnel (mises en vente de terrains, construction de maisons, engagement de travaux ou consultation de maîtres d'œuvre).

En plus de l'accompagnement individualisé au domicile des particuliers, des temps forts de mobilisation ont été organisés pour accueillir de nouveaux particuliers porteurs de projets lors d'entretiens à :

- Thaon les Vosges, où une permanence s'est déroulée les 10 et 11 juin 2022,
- Épinal, au salon Habitat-Bois du 15 au 19 septembre 2022, au Centre des Congrès.

Il est à noter l'évolution du concept au cours de l'expérience qui est passé d'une production initialement majoritaire de logements neufs (accompagnement BIMBY) à une dominante de renouvellement urbain (accompagnement « BUNTI », du mot tisser en Hindi) pour une meilleure adaptation au contexte vosgien. Au global, depuis le début de l'opération, 27 % de logements aboutis sont en BIMBY et 73 % en BUNTI.

VOUS N'IMAGINEZ PAS
TOUT CE QU'ON PEUT FAIRE...
DANS UNE GRANGE
QU DANS UN BOUT DE VOTRE JARDIN

1h Gratuite
pour découvrir en 3D
tout le potentiel de votre bien

BIMBY
BUNTI

LA VIE EN
VOSGES
Le Département

La Région
Grand Est

Inscription au 0 805 3...
bimby.scot-vosges-centrales.fr
le SCOT des Vosges Centrales

Exemples d'aide à la vente de biens vacants avec une mise en situation pour un éventuel acquéreur



Prestataire : Lab'Invivo.

Financier : TEPCV, Région Grand Est, Département des Vosges.

4. Climat Énergie

4.1. Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Pour mémoire, un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un projet local de développement durable qui recouvre plusieurs thématiques (la réduction des gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, l'efficacité et la sobriété énergétique, la qualité de l'air, les énergies renouvelables). La Communauté d'Agglomération d'Épinal et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire ont mutualisé l'élaboration de leur PCAET en la confiant au Syndicat Mixte des Vosges Centrales. La procédure d'élaboration a été engagée en juillet 2019.



Le PCAET porte sur la période 2021-2027. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et évaluation. Sur un total de 67 actions, 5 d'entre elles sont portées par le Syndicat en lien avec la mise en œuvre du SCoT.

La révision définitive du PCAET a été votée par les conseils communautaires des deux EPCI :

- le 12 avril 2021 pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal,
- le 13 avril 2021 pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire.

Enfin, par délibération en date du 6 juillet 2021, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le PCAET.

Dans la continuité de cette mission, le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'Agglomération d'Épinal a été actualisé en 2022 par le Syndicat à partir des données 2021. Il porte sur les actions et le patrimoine de la collectivité.

Prestataire : BURGEAP, Financeurs : Département des Vosges

4.2. Certificats d'économie d'énergie

Le Syndicat propose aux communes et aux EPCI un service mutualisé de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés. En 2022, un volume de CEE de 10 521 MWh cumac a été déposé au Pôle National des CEE, soit 43 % de moins qu'en 2021. Ces certificats seront vendus en 2023.

Le produit de la vente effectuée en 2022 s'est élevé à 146 173 € dont 80 % ont été reversés aux différents maîtres d'ouvrages. 20 % servent à financer l'ingénierie au Syndicat pour la gestion administrative, à la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour le travail de montage de dossiers et au Bureau DEKRA pour les contrôles techniques.

En 2022, le Syndicat en tant que tiers-regroupeur du dispositif des CEE a dû remplacer le prestataire en charge de la vente pour la cinquième période. Après une mise en concurrence, le courtier OTC FLOW a été retenu pour une durée allant de 2022 à 2025, pour des rachats à prix variables, suivant le cours du marché du CEE.

4.3. Animation du Réseau Énergie Vosges

Depuis 2018, dans le cadre du PCAET, le Syndicat anime un réseau technique nommé « Réseau Énergie Vosges » dans le but d'échanger de bonnes pratiques à partir de retours d'expérience et de visites de terrain pour contribuer à la compétence des agents. **Au cours de l'année 2022, la réunion du réseau a été organisée à la piscine intercommunale de Mirecourt au mois d'avril avec une intervention de Madame Caroline Simon, chercheuse à ENSTIB-LERMAB sur la qualité de l'air.**



5. Mobilité

5.1. Étude du potentiel de parcours cyclables et piétonniers

Les communes du SCoT sont appelées à améliorer la place du piéton et du cycliste au sein de leurs espaces publics. Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT impose aux documents d'urbanisme communaux d'identifier et de valoriser les itinéraires piétonniers et cyclables, notamment en direction des gares, des équipements publics, du patrimoine local et les parcours cyclables structurants tels que les véloroutes. Le SCoT demande aussi aux communes de mettre en œuvre le maillage des cheminements doux notamment en réservant les emprises nécessaires sur l'espace public.

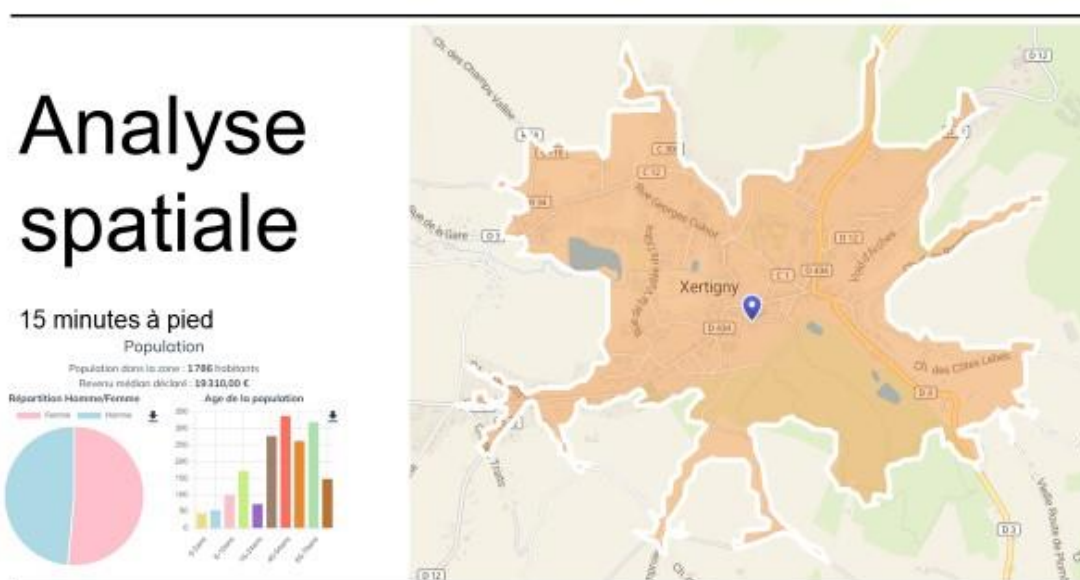
Afin d'accompagner les élus des communes dans cette réflexion, une étude du potentiel des parcours cyclables et piétonniers a été engagée en régie.

En 2022 la méthodologie a été mise au point et testée sur cinq communes : Xertigny, Mirecourt, Uxegney-Darnieulles, Hadol et Vincey.

Elle comprend deux étapes :

- **Une première phase d'analyse spatiale** porte sur la réalisation de cartes isochrones et de relevés de terrain, pour montrer aux communes la possibilité et la faisabilité de parcours de 15 à 30 minutes à pied et à vélo sur leur territoire. Cette phase permet de recenser les aménagements cyclables existants : voies dédiées, double-sens cyclables, voies partagées, zones apaisées etc. Elle repère les « potentiels captables » en termes d'habitant usagers, d'équipements, de services et d'activités au sein des périmètres d'études. Sur la base de ces éléments, la question de la trame viaire et de son partage entre les différents modes est posée avec l'illustration de quelques exemples sur la commune.
- **La deuxième phase de l'étude** consiste à formuler des orientations et des propositions en termes d'urbanisme, de partage de la trame viaire, de stationnement, d'espace public mais également en termes de communication et d'information aux habitants.

Ces travaux seront développés sur les pôles structurants en 2023 et dans le reste des communes ultérieurement. Les résultats seront présentés au groupe de suivi Urbanisme et aux communes concernées.



6. Plan de Paysages

6.1. Candidature à l'appel à projet national « Plan de paysages »

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, le Syndicat a déposé en juin 2022 sa candidature à l'appel à projet national des Plans de Paysages dans la catégorie transition énergétique. En Septembre il a été déclaré lauréat de cet appel à projet et bénéficiera à ce titre du soutien financier de l'ADEME.

Ce Plan de Paysages vise à favoriser une insertion harmonieuse des installations de production d'énergies renouvelables dans les paysages des Vosges Centrales, tout en respectant les activités agricoles et sylvicoles ainsi que la biodiversité. Cette démarche se déroulera en trois temps :

- Un premier temps pour connaître ou ré-interroger le territoire avec le regard neuf d'un paysagiste pour identifier les évolutions passées et les valeurs identitaires des paysages à préserver durablement lors de la planification des usages des sols,
- Un second temps pour co-construire une stratégie d'évolution des paysages avec des objectifs de qualité paysagère en concertation avec les partenaires publics et privés ainsi que les citoyens,
- Un troisième temps pour agir en établissant un programme d'actions impliquant la mobilisation opérationnelle des acteurs du territoire.

Elle impliquera un important travail de concertation avec les élus, les citoyens et les acteurs publics et privés du territoire.

Le 28 novembre Monsieur Michel Heinrich, Président du SCoT a présenté le projet Plan de Paysages, intitulé « les Paysages à énergie positive des Vosges Centrales », lors de la cérémonie de remise du Grand Prix National du Paysage 2022, organisée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des Territoires.



6.2. Engagement du Plan de Paysages

La gouvernance du Plan de Paysages est organisée en trois cercles :

- un premier cercle composé des décideurs institutionnels du SCoT et des EPCI,
- un second cercle chargé de piloter le Plan de Paysages avec le Comité de pilotage dédié à cet effet,
- un troisième cercle pour construire le Plan de Paysages dans une large concertation en associant les élus locaux du territoire, les partenaires publics et privés ainsi que les associations et les citoyens.

Le Comité de pilotage chargé du suivi de ce Plan réunit des délégués du Syndicat issus des différents secteurs géographiques et des groupes de suivi thématique du SCoT. Il comprend aussi les représentants des financeurs. Lors des temps forts de concertation, il sera élargi aux autres partenaires publics et privés concernés par le paysage et la transition énergétique.

Il est aussi assisté par un Conseil Scientifique qui apporte son avis et ses conseils sur les méthodes d'élaboration du Plan de Paysages. Ce Conseil a été installé le jeudi 15 décembre 2022 dans la perspective de la première réunion du Comité de pilotage prévue le 10 février 2023. Lors de cette réunion, le Conseil a élu son Président en la personne de Monsieur Marc Benoit, Docteur en agronomie, ancien Directeur de Recherche à l'INRAE et également Président Conseil Scientifique de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

7. Partenariat

7.1. Les travaux de la Fédération Nationale des SCoT



Les 16^{es} Rencontres Nationales des SCoT ont réuni les 16 et 17 juin 2022 plus de 400 élus et techniciens à Besançon. Cet événement national organisé chaque année par la FédéSCoT, avait pour thème *les nouveaux modèles d'aménagement des territoires*, avec notamment, des ateliers et des visites sur sites.

Les 17^{es} Rencontres Nationales des SCoT auront lieu à Nîmes les 15 et 16 juin 2023 sur le thème : « Planifier dans l'incertitude ».

Par ailleurs, la Fédération a réalisé en 2022 les études suivantes :

- L'étude « S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement » qui donne aux élus des leviers d'actions pour faire face aux défis des transitions et à l'accélération initiée par la loi Climat et Résilience,
- Le guide du SCoT modernisé, édition 2022 avec le Ministère de l'écologie et de la cohésion des territoires,
- Une Enquête sur le coût et le financement des SCoT, réalisée par la FédéSCoT,
- La mise à jour de l'outil « SCoT en Action », qui est le centre de ressources numériques de la FédéSCoT permettant de connaître l'avancement et les travaux menés dans les différents SCoT de France avec de nombreux supports cartographiques.

La Fédération organise chaque année des journées de formation avec le CNFPT et les 8 clubs thématiques (élaborer un SCoT, mise en œuvre du SCoT, Energie-Climat, Trame verte et bleue, Littoral, Montagne, observatoire et SIG). Elle propose également des temps de discussions libres et collectives de 30 minutes (de 13h30 à 14h), le ZAN Café, un lundi sur deux en webconférence. Toutes les formations et les RNS font l'objet de supports vidéos enregistrés et disponibles en ligne.

La Fédération Nationale des SCoT apporte également un conseil juridique. Elle publie diverses revues à l'intention de ses adhérents (Planète SCoT, la vie de la Fédé, Infolash, SCoT Lex).

Pour en savoir plus www.fedescot.org.

7.2. Lobbying et témoignages

La Fédération Nationale des SCoT avec le soutien actif de son Président, Michel Heinrich, poursuit son action de lobbying auprès des Ministères et du Parlement.

Ce travail de lobbying auprès des parlementaires s'est de nouveau beaucoup focalisé sur la mise en œuvre de la loi « Climat et Résilience » adoptée le 20 juillet 2021 afin d'adapter les modalités de mise en œuvre de l'objectif national « **Zéro Artificialisation Nette** ». Elle a contribué à des propositions concernant le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

En 2022 la FédéSCoT s'est beaucoup investie dans la mise en place **des conférences régionales de SCoT** qui devaient formuler des propositions pour la révision des SRADDET en charge de moduler l'effort de réduction de 50 % de la consommation foncière entre tous les SCoT de leur région.

Monsieur Michel Heinrich, Président du SCoT des Vosges Centrales a effectué plusieurs témoignages en 2022 :

- **Le 21 mars, sur le thème du photovoltaïsme dans le SCoT des Vosges Centrales** lors de l'accueil d'une délégation d'élus du SCoT du Grand Nivernais,
- **Le 24 octobre, sur le thème du « Territoire à Énergie Positive (TEPOS) des Vosges Centrales »** lors d'une audition auprès de la commission Environnement et Territoire du CESER Grand Est,
- **Le 18 octobre sur le thème de la densification douce et de la création de logements sans étalement urbain avec la démarche Bimby-Bunti »** lors d'un séminaire organisé par la Région Grand Est dans le cadre de la révision du SRADDET,
- **Le 8 décembre, sur le thème des conséquences de la loi Climat et Résilience pour les entreprises,** pour le MEDEF des Vosges,
- **Le 20 décembre sur le thème du Plan de Paysages et de la transition énergétique dans les Vosges Centrales,** lors d'une interview pour un article du Moniteur des Travaux publics,

Autres témoignages :

- **Le 30 mars 2022, sur le thème de la trame noire et de la pollution lumineuse,** intervention de Madame Fanny Meynieu, Chargée de mission énergie, lors d'un échange avec les services de la DREAL,
- **Le 24 mars, sur le thème de la reconversion des friches industrielles et urbaines,** intervention de Madame Laurence Bertrand, Directrice du Syndicat, lors d'une session de formation organisée en visioconférence par la FédéSCoT et le CNFPT,
- **Le 04 avril 2022, sur le thème de la démarche concrète de planification énergétique,** intervention de Monsieur Nicolas Braun, Délégué au Syndicat et président du groupe de suivi Energie du SCoT et de Madame Fanny Meynieu, Chargée de mission énergie, lors d'un COPIL du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.
- **Le 7 septembre sur le thème de « l'expérience Bimby-Bunti dans les Vosges Centrales »,** intervention de Madame Laurence Bertrand dans le cadre d'un échange entre la DREAL Grand Est et le Département de la Meuse,
- **Le 22 novembre, sur le thème de la prise en compte de « la transition énergétique dans le SCoT des Vosges Centrales »,** intervention de Madame Laurence Bertrand lors d'une session de formation organisée en visioconférence par la DREAL Ile-de-France.

7.3. Les travaux de l'InterSCoT dans l'Est et le SCoT Sud54

- **Conférence Régionale des SCoT du Grand Est**

Dans la perspective d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), la loi Climat et Résilience, promulguée en Août 2021, demande aux SRADDET de moduler l'effort de réduction de l'artificialisation des sols entre les SCoT avant Août 2023. Ces derniers doivent être préalablement consultés dans le cadre d'une conférence régionale des SCoT au cours de l'année 2022.

La Conférence des SCoT du Grand Est a été installée le 3 février 2022 à Metz en présence de 35 SCoT. Elle a validé une première contribution destinée à la Région Grand Est avec des propositions méthodologiques pour le SRADDET.

Puis la Conférence des SCoT s'est réunie une seconde fois le 10 octobre 2022 pour formuler des propositions de répartition de l'effort de réduction de la consommation foncière sur la base de nombreuses réunions techniques et d'une enquête réalisée cet été auprès de tous les SCoT.



- **InterSCoT Sud-Meurthe-et-Moselle/Vosges Centrales**

Une mission a été engagée avec la métropole Sud Lorraine qui porte le SCoT du Sud de Meurthe-et-Moselle.

Elle comporte deux phases :

- **une première phase sous la forme d'un séminaire de partage des enjeux de report du fret routier** vers les modes fluviaux et ferroviaires, initié par la Métropole Sud Lorraine pour sensibiliser les élus à ces questions,

- **une seconde phase qui organisera des ateliers locaux de rencontre entre les élus, de part et d'autre des limites administratives de deux SCoT, sur des thématiques transversales** plus larges (armature urbaine, mobilité, commerce, habitat, environnement...) afin de faciliter la mise en cohérence interSCoT.

Le séminaire sur le fret s'est tenu à Messein, le 14 juin 2022.

Conçu et animé par l'Agence SCALEN, cette rencontre a donné lieu à une présentation des enjeux à l'échelle locale, régionale mais aussi internationale, s'appuyant sur le témoignage d'acteurs du transport du fret. Cet échange sera utile pour le futur DAAC qui devra inclure un volet logistique.

La seconde phase de travaux InterSCoT se déroulera en 2023.

8. Annexes

8.1. Fiche d'identité



SCoT DES VOSGES CENTRALES

FICHE D'IDENTITE

Le territoire : 154 communes, 2 EPCI, population totale légale en 2020: 133 136 habitants.

Le Syndicat Mixte : Un comité syndical de 134 membres et un bureau de 15 membres

Le Président : Michel HEINRICH - Une équipe de 6 personnes

2003 : Création du Syndicat Mixte

2005 : Elaboration du diagnostic et de l'état des lieux de l'Environnement

2006 : Réalisation du PADD, du DOG et arrêt du SCoT, mise en place d'un site Internet

2007 : Consultation formelle et approbation du SCoT, réalisation d'une étude agricole

2008 : 1^{ère} année de mise en œuvre du SCoT, Suivi des documents d'urbanisme pour la mise en compatibilité et soirées d'information sur le SCoT,

Etude sur le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales.

2009 : 2^e année de mise en œuvre du SCoT :

Lancement du bilan carbone du Plan Climat Territorial,

Suivi des documents d'urbanisme pour la mise en compatibilité, Montage des observatoires et du SIG.

2010 : 3^e année de mise en œuvre du SCoT :

Concertation et élaboration du programme d'actions du Plan Climat Territorial,

Suite du suivi des PLU et des actions d'animation.

2011 : 4^e année de mise en œuvre du SCoT :

Mise en œuvre du Plan Climat Territorial et recrutement d'un animateur,

Evaluation à mi-parcours du SCoT : consommation foncière dans les zones d'activités,

2012 : 5^e année de mise en œuvre du SCoT :

Création d'un poste de Conseiller en énergie partagé dans le cadre du Plan Climat,

Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie des collectivités par le Syndicat.

2013 : 6^e année de mise en œuvre du SCoT :

Achèvement des mises en compatibilité des documents d'urbanisme,

Démarche de prévention et la valorisation des friches industrielles et urbaines,

Mise en place de la plateforme Internet « *Cœur des Vosges Mobilité* » dans le cadre du Plan Climat.

2014 : 7^e année de mise en œuvre du SCoT :

Evaluation du SCoT et publication du guide « *10 ans d'urbanisme dans les Vosges Centrales : du SCoT au Plan Climat* »,

Lancement de la première révision du SCoT et organisation d'un premier forum d'élus.

2015 : 8^e année de mise en œuvre du SCoT :

Poursuite des travaux de révision du SCoT (diagnostic et PADD)

Edition du profil énergétique du territoire

Labellisation nationale du Syndicat « *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* » (TEPCV)

2016 : 9^e année de mise en œuvre du SCoT :

Poursuite des travaux de révision du SCoT (diagnostic et PADD)

Avenant à la convention TEPCV

Lancement de la réalisation de trois schémas structurants (Mobilité, Economie Circulaire, Energie Renouvelable)

Edition du Potentiel territorial en énergies renouvelables et de récupération

2017 : 10^e année de mise en œuvre du SCoT :

Poursuite des travaux de révision du SCoT (actualisation du diagnostic et rédaction du DOO)

Poursuite du programme TEPCV

Engagement de la première convention « Bimby-Bunti »,

Publication du guide : Vers un territoire à énergie positive pour la croissance verte des Vosges Centrales, Achèvement des trois schémas structurants (Mobilité, Economie Circulaire, Energies Renouvelables)

Engagement de la première convention Bimby.

2018 : 11^e année de mise en œuvre du SCoT :

Arrêt du projet de SCoT révisé

Poursuite du programme TEPCV

Engagement de la seconde Convention « Bimby-Bunti »,

2019 : 1^e année de mise en œuvre du SCoT révisé

Approbation du SCoT révisé et lancement de la seconde révision

Révision du Plan Climat Air Energie et amélioration de la Plateforme Mobil'Clic et de l'observatoire (création de l'outil partagé NaviSCoT),

Second tome du Guide : TEPOS : de l'ambition politique aux premières choix stratégiques,

2020 : 2^e année de mise en œuvre du SCoT révisé

Porté à connaissance du SCoT

Finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial

Engagement de 3eme Convention « Bimby-Bunti ».

2021 : 1^{ère} année de mise en œuvre de la seconde révision

Approbation de la seconde révision du SCoT,

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial,

1^{er} Rapport de suivi-évaluation du SCoT.

2022 : 2^e année de mise en œuvre du SCoT révisé

Mise à jour du Bilan des gaz à effet de serre pour la CA d'Épinal,

Engagement de la quatrième convention « Bimby-Bunti »,

Engagement d'un Plan de Paysages : « les Paysages à énergie positive des Vosges Centrales ».

8.2. Liste des délibérations prises en comités syndicaux de l'année 2022

02/02/2022	01-2022	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL
	02-2022	CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2021
	03-2022	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
	04-2022	REPORT DES RESULTATS 2021
	05-2022	CONTRIBUTIONS 2022
	06-2022	BUDGET PRIMITIF 2022
	07-2022	BUDGET ANNEXE CERTIFICATS D' ECONOMIE ENERGIE 2022
	08-2022	AUTORISATION DE TRANSFERT DE STOCK DE CERTIFICATS ECONOMIE ENERGIE
	09-2022	DEMARCHE PROSPECTIVE FONCIERE
12/10/2022	10-2022	MODIFICATION DES STATUTS : CHANGEMENT D'ADRESSE
	11-2022	CONVENTION OCCUPATION DES LOCAUX
	12-2022	MODALITES DE PUBLICITES DES ACTES
	13-2022	APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION
	14-2022	DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION
	15-2022	NOUVELLE CONVENTION DES CEE
	16-2022	AUTORISATION D'ENGAGER UN PLAN DE PAYSAGE
	17-2022	AVIS PLU DOMPAIRE
13/12/2022	18-2022	CONVENTION SCALEN
	19-2022	4° CONVENTION BIMBY BUNTI
	20-2022	RECTIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
	21-2022	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS
	22-2022	DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET ANNEXE
	23-2022	DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

8.3. Études et publications de l'observatoire du SCoT

➤ **OBSERVATOIRE du SCoT**

L'observatoire couvre différentes thématiques telles que la démographie, les zones d'économiques, l'habitat, les friches industrielles, l'environnement... Des analyses et la rédaction des rapports d'observation sont réalisés pour le suivi du SCoT, avec des publications dans FlashInfo.

Volet foncier du SCoT :

- Suivi de la consommation foncière (2001, 2006, 2010, 2014,2018, 2021).

Volet habitat du SCoT :

- Suivi de la population et des caractéristiques des ménages et des logements (INSEE), Suivi de la vacance de longue durée (MAGIC 2021 et enquête communale),
- Suivi annuel des logements autorisés et commencés depuis 2000 (source SITADEL@2),
- Suivi des logements locatifs sociaux et conventionnés (source : DDT), de l'activité de réhabilitation des logements (ANAH),
- PLU digitalisés (données de la DDT) et Mesure de la consommation foncière 2001-2006-2010-2014-2018 (fichiers MAJIC de la DGFIP, établissement d'un Mode d'Occupation des Sols, MOS)

Volet économique :

- Suivi de l'emploi salarié et de la construction de locaux d'activité par catégorie,
- Suivi de l'évolution des commerces de détail en partenariat avec la CCI des Vosges, et exploitation de l'enquête régionale de consommation des ménages en partenariat avec la CCI des Vosges,
- Suivi des autorisations de Grandes et Moyennes Surfaces (sources : CDAC Vosges et CCI),
- Suivi de la consommation foncière dans les zones d'activités économiques (Atlas de la consommation foncière dans les zones d'activités économiques 2006-2013 et 2014-2018).

Volet environnemental et énergie/climat :

- Inventaires des sites naturels identifiés avec leur niveau de protection, zones humides de la DREAL, Surfaces forestières 2006 (IFN), risque d'inondation par bassin versant (descriptif géologique et hydrographique, plans de prévention du risque d'inondation, enquêtes de 2008 sur les risques d'inondation, etc...),
- Inventaires des haies « d'intérêt SCoT »,
- Actualisation des données climat air énergie d'ATMO..

➤ **Liste des études (postérieures à 2010)**

- **Prévenir et valoriser les friches industrielles** (Rapport stratégique pour la prise en compte des friches industrielles par le SCoT, Atlas des friches industrielles, guide de prévention et de traitement des friches industrielles,
- **Rapport de suivi de l'habitat** 1999-2006-2010 -production interne -2012-
- Rapport d'évaluation de la consommation foncière dans les zones d'activités du SCoT – Mars 2013 (production interne)
- **Guide « 10 ans de SCoT dans les Vosges Centrales : du SCoT au Plan Climat »,** 2014,

- **Atlas foncier de l'habitat** : cartographie des capacités urbaines du SCoT retranscrites dans les documents d'urbanisme d'après photographies aériennes, 2014,
- **Guide** : « **Les EnR** : un potentiel à valoriser »
- **Plaquette dédiée au Plan Climat**, 2014.
- **Etude de planification énergétique** : Phase 1 : Profil Energétique, 2015 – Phase 2 : Potentiel en énergies renouvelables et de récupération, 2016,
- **Etude stratégique et refonte de la communication de la plateforme** *Cœur des Vosges Mobilité*,
- **Etudes de consolidation des pôles structurants** par le cabinet INDDIGO (2017),
- **Projet agricole, forestier et environnemental** par le cabinet Biotope et la Chambre départementale d'Agriculture (2017),
- **Schéma structurant de la mobilité, des transports et du numérique**, par le cabinet Erea Conseil (2017),
- **Schéma de déploiement de l'économie circulaire**, par la cabinet I Care (2017),
- **Schéma structurant des énergies renouvelables et de récupération**, par le Cabinet Explicit (2018) (Phase III de Etude de planification énergétique)
- **Etude trame noire & Guides : Mettre en Lumière l'Univers de la Nuit** (vol I & II), 2018.
- **Porté à connaissance du SCoT** et diagnostics communaux de planification énergétique réalisé en Régie (2020),
- **Rapport de suivi-évaluation n°1 du SCoT des Vosges Centrales**,
- **Rapport de suivi-évaluation n°2 du SCoT des Vosges Centrales, fiches actualisées.**

Pièces constitutives du SCoT approuvé en 2021 :

Rapport de présentation :

- État initial de l'environnement,
- Diagnostic,
- Bilan de la consommation foncière,
- Justification des choix,
- Évaluation environnementale & articulation autres plans et projets de rangs supérieurs,
- Suivi-Evaluation,
- Résumé non technique,
- Glossaire.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),

Document Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Diffusion des résultats de l'observation territoriale aux communes et intercommunalités ainsi qu'aux partenaires du SCoT (Personnes Publiques Associées).

Le FlashInfo est le support de communication de l'observatoire du SCoT.

Listes des numéros parus et des thèmes traités depuis 2009 :

- n°1 : Population et construction neuve – mars 2009,
- n°2 : Structure du parc de logements – septembre 2009,
- n°3 : Accueil des entreprises dans les zones d'activités –septembre 2011,
- n°4 : Population, construction neuve et habitat septembre 2012 + supplément en fin d'année,
- n°5 : Activités commerciales – septembre 2012,
- n°6 : Reconquérir les friches à l'échelle du territoire du SCoT,
- n°7 : Prévention et valorisation des friches industrielles et urbaines en septembre 2012,
- n°8 : Principaux constats de l'évaluation du SCoT,
- n°9 : Diagnostic pour la révision du SCoT.
- n° hors-série sur les scénarii de révision du SCoT.
- n° hors-série « Vers un SCoT TEPCV »
- n°10 : Les EnR&R : un potentiel à saisir (synthèse de l'étude de potentiel menée en régie)
- n°11 : Les orientations pour l'habitat
- n°12 : Le déploiement de l'économie circulaire
- n°13 : Faciliter la mobilité de tous
- n°14 : Préserver l'agriculture, la forêt et la biodiversité.
- n°15 : Une stratégie commerciale pour les Vosges Centrales.
- n°16 : Les ateliers de la 2^{ème} révision
- n°17 : Sortir de la vacance de longue durée
- n°18 : Renouvellement Urbain Bimby-Bunti
- n°19 : Le Plan Climat Air Energie Territorial
- n°20 : Faire de l'eau un atout pour le territoire
- n°21 : Premiers constats de suivi-évaluation du SCoT et son complément sur les gaz à effet de serre
- n°22 : Les haies
- n°23 : Suivi-évaluation du SCoT en 2022.

➤ **Autres supports de communication du Syndicat du SCoT**

L'InfoSCoT est la revue semestrielle d'information du Syndicat à l'attention des maires du territoire et des différents partenaires. Il renseigne sur le calendrier des différentes activités du Syndicat. Chaque numéro comporte un dossier.

La Clim'Actu est la newsletter semestrielle dédiée à la transition énergétique et climatique qui informe les élus et les partenaires des conséquences du réchauffement climatique et des actions à engager.

En complément, divers autres supports ont pu être réalisés :

- Les panneaux d'exposition et les plaquettes sur le projet de SCoT révisé (la nouvelle feuille de route pour 2030, le résumé en 4 pages du SCoT)
- Des reportages et vidéos (le voyage au Vorarlberg, été 2011, les Climat'ginales : intervention du SCoT au festival des Imaginales, 2011, le Plan Climat-Energie Territorial, 2013, le débat citoyen sur la transition énergétique, 2013, « Les EnR : une opportunité économique pour les Vosges Centrales », 2014),
- Un guide d'appui méthodologique pour l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme (2021).

Première page des différentes publications de 2022 :

SCoT Vosges Centrales

Clim'Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales

1^{er} SEMESTRE 2022

Retours sur les COP26

Reporté d'un an en raison de la pandémie mondiale, le grand rendez-vous international des négociations climatiques est demeuré à Glasgow (Écosse) en novembre dernier. Le thème de la COP 26, consacré comme précédemment à la lutte contre le réchauffement climatique, est devenu "Climate Resilience".

Il a permis de constater que le monde n'est pas encore parvenu à un consensus sur un accord de réduction des émissions de GES pour la fin de siècle.

Malgré un réchauffement estimé à 1,1°C à l'heure actuelle, la conférence a réaffirmé l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

En 2022, la conférence COP 27 aura lieu en Égypte dans de nouveaux engagements de réduction des émissions de GES pour la fin de siècle.

En 2022, la conférence COP 27 aura lieu en Égypte dans de nouveaux engagements de réduction des émissions de GES pour la fin de siècle.

En route vers l'autonomie énergétique

Dans les Vosges Centrales, la priorité est déjà à la mise en œuvre du nouveau Plan Climat Air Énergie approuvé en octobre 2021. Un premier bilan sur les années 2020-2021 révèle une bonne dynamique de progression vers l'objectif d'autonomie énergétique fixé par le SCoT. Les efforts pour mieux maîtriser les consommations énergétiques et intensifier la diversification de la production en énergies renouvelables ont été renforcés.

En vous souhaitant une excellente lecture de ce numéro du Clim'Actu.

Michel HEINRICH
Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

SCoT Vosges Centrales

Clim'Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales

II^{ème} SEMESTRE 2022

Le réchauffement climatique de plus en plus intense

L'urgence climatique fait partie du quotidien avec les vagues de chaleur, le réchauffement des océans de plus de 1°C par décennie qui ont des répercussions dévastatrices pour les écosystèmes et la biodiversité. Les records de chaleur ont été battus en août 2021. Des records de chaleur ont été battus en août 2021. Des records de chaleur ont été battus en août 2021.

À cela s'ajoute la multiplication des incendies, avec plus de 700 000 hectares de terres brûlées par le feu de forêt en France. Entre les incendies et la sécheresse, la France n'est pas épargnée par cette situation. Dans le seul département des Vosges, 62 000 hectares de forêts ont brûlé dans 200 communes. 10 départements sont concernés par une restriction de l'usage de l'eau, face à cette situation. La Première ministre, Elisabeth Borne a déclaré que c'est "terriblement inquiétant".

Source : <https://www.lemonde.fr>

Autonomie énergétique : place à l'action

Dans les Vosges Centrales, la facilitation de son déploiement est aussi prioritaire pour réussir l'autonomie énergétique du territoire d'ici 2050. Cette année deux projets d'installation d'énergies renouvelables sont sortis de terre avec le soutien de la SCoT : l'ancien Moulin de Moulins et un projet commun de la Communauté de Communes de Fribourg-Charmois et de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Fribourg.

Malgré un réchauffement estimé à 1,1°C à l'heure actuelle, la conférence a réaffirmé l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

En 2022, la conférence COP 27 aura lieu en Égypte dans de nouveaux engagements de réduction des émissions de GES pour la fin de siècle.

En 2022, la conférence COP 27 aura lieu en Égypte dans de nouveaux engagements de réduction des émissions de GES pour la fin de siècle.

Mise en service de la Maison de l'habitat et du territoire de Fribourg et de Charmois

En mai dernier, le Syndicat a inauguré ses nouvelles locaux à la Maison de l'habitat et du territoire, au 1 avenue Duteil à Fribourg, près de la gare. Ce bâtiment a été conçu et construit par le Syndicat. Ce local d'accueil permet de mieux accueillir les habitants et de mieux accompagner le territoire. Ce local d'accueil permet de mieux accueillir les habitants et de mieux accompagner le territoire.

Source : <https://www.sco-tvcs.fr>

SCoT Vosges Centrales

INFOSCoT

1^{er} SEMESTRE 2022

Édito : Changeons le mode d'aménagement...

Pour le SCoT des Vosges Centrales, l'année 2022 aura été celle de l'implication définitive, après sept ans de travaux et de discussions entre élus et habitants du territoire. Un temps particulièrement long mais rendu nécessaire par la réforme intercommunale adoptée en 2017, entraînant une extension du périmètre en cours de révision. Ce temps passé n'est pas perdu car le SCoT "nouvelle version" est déjà en phase avec la résilience au climat et à la biodiversité. En effet l'objectif de sobriété foncière des Vosges Centrales s'inscrit dans la ligne du « Zéro Artificialisation Nette » en 2050 et l'objectif d'autonomie énergétique montre bien l'ambition climatique.

Dans le cadre, le Syndicat a également voté le Plan Climat Air Énergie Territorial en octobre dernier. À la suite de ses EPCI membres, plus particulièrement concernés par la réalisation du programme d'actions.

L'expérience du premier SCOT "à moitié" qui n'avait pas tardé à mettre en œuvre un SCOT pour que ses orientations politiques puissent se traduire concrètement sur le territoire. Actuellement toutes les communes modifient leurs documents d'urbanisme comme l'a montré l'évolution présentée au second semestre 2021.

L'évolution des tendances récentes depuis 2014 confirme le bien-fondé du changement de cap du SCoT. Le développement et l'amélioration du cadre de vie ne sont plus une affaire d'entretien urbain mais la priorité porte désormais sur la valorisation du patrimoine existant et des espaces déjà urbanisés pour en retrouver toutes les potentialités. C'est la condition pour que nos ressources agricoles, forestières, naturelles et paysagères puissent être préservées et gérées durablement. Une place conséquente devra cependant être trouvée pour les installations de productions d'énergies renouvelables.

En vous souhaitant une bonne année 2022.

Michel Heinrich,
Président du Syndicat du SCoT

AGENDA SCoT des VOSGES CENTRALES :

- Mardi 25 janvier : Bureau du Syndicat (17h00, Av. du Général de Gaulle, 54207)
- Mercredi 2 février : Comité du Syndicat (17h00, Espace Cova, 54241)
- Mardi 27 septembre : Bureau du Syndicat (17h00, Maison de l'habitat, 54200)
- Mercredi 12 octobre : Comité du Syndicat (18h00, Parc des expositions, salle des conférences, 54200)

AUTRES EVENEMENTS

- 27 janvier : Assemblée générale de la F4dESCoT à Besançon
- 16 et 17 juin : Rencontres Nationales des F4dESCoT à Besançon

SCoT Vosges Centrales

INFOSCoT

II^{ème} SEMESTRE 2022

Édito : Anticipons notre pas subit !

Largement discuté lors des dernières Rencontres Nationales des F4dESCoT qui se sont tenues à Besançon en juin, la loi Climat et Résilience a enclenché une véritable révolution de l'aménagement du territoire, plaçant les élus locaux devant un cumul de défis pour 2030 : réduction de moitié de la consommation foncière, renouvellement urbain et requalification des friches, reconquête de la vacance du bâti, réindustrialisation, autonomie énergétique, souveraineté alimentaire, prise en compte du vieillissement démographique.

Dans cette perspective, la F4dESCoT plaide au niveau national pour que soit mis en place un modèle économique, financier et fiscal innovant afin d'atteindre les objectifs ambitieux de renouvellement urbain et de requalification des friches.

Pour ne pas subir les nouvelles contraintes législatives, les élus du bloc local ont tout intérêt à se mobiliser dès à présent aux différentes échelles géographiques, afin d'adapter leur stratégie territoriale de façon cohérente. Dans les Vosges Centrales, ce travail est déjà engagé depuis longtemps avec le SCoT, qui propose un nouveau mode d'aménagement depuis sa révision en 2021. Toutefois, il est important de ne pas réduire les nouvelles orientations à de simples objectifs

arithmétiques mais de saisir cette occasion pour améliorer qualitativement notre cadre de vie et l'adapter par étape au changement climatique.

Président du Syndicat du SCoT

Michel Heinrich

AGENDA SCoT des VOSGES CENTRALES :

- Vendredi 7 octobre : Bureau du Syndicat (17h00, 1 avenue Duteil, 54200)
- Mercredi 12 octobre : Comité du Syndicat (18h00, Parc des expositions, salle des conférences, 54200)
- Mardi 29 novembre : Bureau du Syndicat (17h00, 1 avenue Duteil, 54200)
- Mardi 13 décembre : Comité du Syndicat (18h00, Parc des expositions, salle des conférences, 54200)

IV pour les élus en charge du suivi du SCoT :

- CS Urbanisme : 3 octobre 16h-18h
- CS Énergie : 26 octobre 16h-18h
- CS Environnement : 27 octobre 16h-18h
- COPR BREVÉ BREVÉ 17 novembre 14h30-16h30
- COPR politique de suivi d'évaluation du SCoT : 18 novembre 14h30-16h30

AUTRES EVENEMENTS

- 24 novembre : Assemblée générale de la F4dESCoT à Paris

SCoT Vosges Centrales

Observatoire du SCoT des Vosges Centrales

COMPLÉMENT FLASH INFO N°21 - Février 2022

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Rappel du SCoT

Le SCoT ne définit pas explicitement d'objectif quantitatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) même si sa stratégie y contribue. Il préconise de limiter l'empreinte écologique des opérations nouvelles via un niveau de performance énergétique permettant la maîtrise des consommations énergétiques et la limitation des émissions de GES. Il recommande également l'utilisation de véhicules moins polluants.

Toutefois le SCoT doit prendre en compte les objectifs du SRADDET qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 avec des objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 1990 fixés à -54% en 2030 (1,9 t/ha/an) et -77% en 2050 (1,4 t/ha/an).

Une faible diminution par rapport aux objectifs du SRADDET

Evolution des émissions de GES

En 2019, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire des Vosges Centrales s'élevaient à 944 kilotonnes soit 7,29 tonnes par habitant. Elles ont diminué de 3% entre 2014-2019 (période de référence du bilan du SCoT) et 16% entre 1990 et 2019 soit 0,6 t/ha/an (période de référence du SRADDET).

Les émissions de GES par habitant sont moins élevées dans la Communauté d'Agglomération d'Épinal que dans la Communauté de Communes de Champagnole, notamment en raison de caractéristiques plus rurales et plus agricoles de cette dernière :

- Pour la CA d'Épinal : 181 tCO2e (18,1 tCO2e/ha/an) et une baisse de 17%.
- Pour la CC de Champagnole-Dompremy : 183 tCO2e (18,3 tCO2e/ha) et une baisse de 13%.

La baisse des GES dans les Vosges Centrales est moins rapide qu'au niveau de la Région Grand Est (16% contre 46% entre 1990 et 2019). A ce rythme (0,6 t/ha/an) il sera difficile d'atteindre les objectifs du SRADDET (1,9 t/ha/an entre 1990 et 2030 et 2,4 t/ha/an entre 1990 et 2050).

COMPLÉMENT FLASH INFO N°21 - FÉVRIER 2022

SCoT Vosges Centrales

Observatoire du SCoT des Vosges Centrales

FLASH INFO N°22 - Octobre 2022

L'édito du Président

Le hain, un outil bien taillé pour la transition écologique

Les événements météorologiques récents nous rappellent chaque jour l'importance pour notre territoire de s'adapter au changement climatique en cours et d'assurer la transition écologique. La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau devient un enjeu primordial qui demande d'approfondir notre connaissance des espèces natives, notamment des haies.

Les haies jouent en effet un rôle important en territoire rural : agrément du paysage, refuge de la faune sauvage, ombre pour le bétail, infiltration de l'eau de pluie, et lutte au ruissellement. Afin de mettre en œuvre les préconisations du SCoT pour renforcer leur rôle, un premier inventaire des haies a été mené par le Syndicat. Ce numéro spécial de FlashInfo vous en restitue les principaux éléments.

Michel Heinrich,
Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Sommaire

1. Édito & résumé
2. Les services rendus par les haies
3. Ce qu'est le SCoT
4. Inventaire des haies
5. Mise en œuvre

Il existe plusieurs définitions de la haie, presque autant qu'il existe d'organismes chargés de sa mise en valeur ou de sa protection (FNRA, INRAE, IGN...). Le SCoT a choisi de se rapprocher de celle de la Politique Agricole Commune (PAC) car c'est celle qui correspond le plus aux enjeux du territoire :

Une haie est une unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat, sur talus ou sur creux, avec présence d'au moins deux des trois formations végétales suivantes la présence d'alignement (arbustes seuls peut aussi constituer une haie) :

- Arbustes ;
- Autres végétations ligneuses basses (ronces, genêts, alopecurus...)

Ne sont pas inclus dans les haies :

- Les alignements d'arbres isolés (alignements maraîchers par exemple) ou les alignements de végétations ligneuses basses uniquement ;
- Les bosquets non linéaires et les vergers.

Les haies non dangereuses :

- PERTES DE 20% DES HAIES EN FRANCE DEPUIS 1945, 10% à 800 KM/AN
- -30% D'OISEAUX DES MILIEUX AGRICOLES EN 15 ANS*

* Source : « Planiflor » pour la Biodiversité du Grand Est

FLASH INFO N°22 - OCTOBRE 2022

SCoT Vosges Centrales

Observatoire du SCoT des Vosges Centrales

FLASH INFO N°23 - Décembre 2022

L'édito du Président

Bilan de suivi du SCoT : poursuivons l'effort...

Comme chaque année, l'automne permet de faire le point, avec les administrations publiques associées, sur l'avancée de la mise en œuvre du SCoT révisé. Ce FlashInfo restitue l'essentiel des constats et des discussions. D'ores et déjà, la moitié des documents d'urbanisme et des surfaces urbanisables compatibles avec le SCoT en comptant ceux en phase d'enquête publique. Les efforts sont cependant à poursuivre car les échéances arrivent à leurs termes d'un an pour les communes ou les modifications de PLU et de 3 ans pour les révisions de PLU.

Bien que le recuit manque encore, les effets positifs de l'habitat pour réduire la vague résidentiellement commencent à devenir perceptibles, notamment dans le Fôls urbain central, grâce à la revitalisation des centres-villes et des bourgs. Réconcilier l'économie, il est très difficile de prévoir l'avenir. La preuve en est la forte reprise de la demande foncière des entreprises aux cours des deux dernières années, contredisant toute prolongation de tendances passées. Les enveloppes foncières prévues au SCoT se remplissent ainsi rapidement. La progression vers l'autonomie énergétique se poursuit et prend un relief tout particulier avec l'actualité récente. En vous souhaitant une bonne lecture de ce document.

Michel Heinrich,
Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Sommaire

1. Édito
2. Habitat
3. Economie-transports
4. Espaces naturels forestiers
5. Énergie-Climat
6. Bilan foncier
7. Mise en compatibilité
8. 12

Le ZAN

Pour mémoire, la loi Climat et Résilience votée en août 2021 fixe l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 avec comme première étape un effet de réduction de la consommation foncière d'au moins 50% sur la période 2021 et 2030 par rapport aux 10 années antérieures.

Les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doivent modular l'intensité de cet effort par SCoT pour aboutir à l'objectif. Les SCoT seront modifiés, le cas échéant, en 2030 au plus tard et le PLU ou PLU i en 2027. Si des détails ne sont pas tenus, les documents en phase d'enquête publique ou à l'urbanisation de nouvelles zones, ni délivrer d'autorisation d'urbanisme dans les zones AU.

Une concertation très active avec le SCoT a permis à la conférence des 37 SCoT du Grand Est de remettre à la Région une proposition avec des recommandations méthodologiques sur la manière de travailler les objectifs de consommation foncière.

FLASH INFO N°23 - DÉCEMBRE 2022

